

MEMOIRE DE LA  
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA  
POINTE-DE-L'ILE  
AU  
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
SUR LE PROJET  
DE PIPELINE SOUTERRAIN  
D'ULTRAMAR  
ENTRE LEVIS ET MONTREAL-EST

La Chambre de Commerce de la Pointe-de-l'Île, organisme composé d'environ 200 membres et célébrant cette année son 50<sup>ième</sup> anniversaire de fondation, a pris connaissance du Synopsis du Projet de construction par Ultramar d'un pipeline souterrain entre Lévis et Montréal-Est.

Au surplus, le projet complet a pu être consulté sur le site Internet de Pipeline Saint-Laurent.

Il appert que le projet de pipeline transportera uniquement de l'essence, du diesel, du mazout domestique et du carboréacteur.

Point besoin d'être devin pour comprendre que les besoins en ces matières augmenteront considérablement au fil des ans, l'augmentation de la population en étant le gage explicite et assuré.

A cet égard, les prévisions chiffrent la nécessité de transporter entre Lévis et Montréal-Est, une quantité appréciable de 100 000 barils par jour, au cours des prochaines années.

Il convient donc de trouver un nouveau mode de transport de ce précieux liquide, attendu que l'acheminement par train verra son convoi augmenté et le nombre de ses allées et retours doublé.

Au surplus, il appert que le réseau du CN ne répondra pas aux besoins entiers d'Ultramar. Que se passera-t-il alors en période de pointe?

De son côté, le mode de transport par bateau devra également augmenter pour répondre à la demande et à quel coût?

A défaut d'un autre mode de transport que ce que préconisé par Ultramar, l'on ne peut que soutenir son nouveau moyen d'action.

Le transport par pipeline apparaît donc la solution idéale : approvisionnement sécuritaire, constant et continu, impacts réducteurs sur la population et l'environnement par l'élimination des modes trains et navires, suspension des problèmes liés aux variations climatiques, ajustement du débit selon la demande, sans discuter de la disparition des aléas liés au transport par train : élimination du bruit et des risques d'accident par renversement ou autres.

Par ailleurs, durant sa construction, le projet prévoit la création d'environ 2,000 emplois directs et indirects, injectant environ 125 M\$ en salaires dans l'économie. Une fois terminé, le projet prévoit la création de 13 postes permanents et le paiement de taxes municipales et scolaires de plus de 2,2 M\$ annuellement.

Il s'ensuivra donc une forte consolidation de Ultramar dans l'extrême Est de Montréal et, en ce sens, une contribution positive à l'économie locale.

Au niveau environnemental, aucun impact majeur n'est à prévoir tant dans les milieux humain, physique et biologique et le projet semble respecter les lois provinciales et fédérales applicables.

Enfin, le projet est celui d'une corporation importante et responsable, dont les réussites antérieures sont le gage de ses présents engagements.

Le tout respectueusement soumis.

Le Président de  
La Chambre de Commerce de la  
Pointe-de-l'Ile

Alain Gaudry, avocat